

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 2 : "PILON – BOURGADE – Les LICES"

**MERCREDI 21 MARS 2012 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
Mme CHAIX, adjointe, présidente du quartier,
Mme Evelyn BOUCHET, administrée, coprésidente du quartier,
M. SCAGLIOLA, administré, coprésident suppléant du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mmes SIRI, ANSEMI, SERDJENIAN, adjointes,
MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mmes GIBERT, ISNARD, conseillères municipales,
Mme GONTIER, directeur général adjoint des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,
Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ILBERT, agent technique municipal,
M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

M. BOUMENDIL, adjoint, coprésident suppléant du quartier,
Mme SERRA, conseillère municipale.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la neuvième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

FUTURS LOGEMENTS

Conformément aux engagements pris par la Municipalité, 182 logements locatifs pour actifs, ainsi que des places de parkings, seront livrés fin 2013 / début 2014, sur les trois sites dits du Couvent, de la Dalle des Lices et de l'ancien Hôpital.

POLE ENFANCE

Ce site regroupera l'ensemble des services de la petite enfance tels que la crèche, la cantine centrale, le service scolaire municipal, le centre de loisirs sans hébergement, ainsi qu'une aire de jeux.

Les installations du chantier se mettront en place dans le courant du mois de juin pour un début des travaux dès septembre. Il est rappelé le coût de ce projet qui s'élève à plus de 6 millions d'euros.

NOUVEAU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les architectes du projet finalisent actuellement le dossier. Les travaux débuteront en septembre pour une livraison du bâtiment fin janvier 2013.

MUSEE DE LA GENDARMERIE et CINEMA

Le projet de musée est toujours en cours d'étude.

Quant à la nouvelle salle de cinéma, elle se situera au premier sous-sol de l'hôtel de Paris avec un accès totalement indépendant.

CONFORTEMENT DES QUAIS DU PORT

Dans le cadre de l'entretien et du contrôle des infrastructures portuaires, la Commune a fait réaliser une inspection subaquatique des quais de l'ensemble des bassins portuaires (Vieux et Nouveau Port).

Cet examen a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, à savoir :

- des affouillements sous les blocs de quais ou sous les précédentes réparations (banquettes proéminentes),
- de la corrosion au niveau de quais en palplanches,
- des banquettes en béton se délitant.

Les travaux se dérouleront en deux phases, d'octobre 2011 à avril 2012 puis d'octobre 2012 à avril 2013.

Ces travaux devaient être réalisés de façon urgente car des palplanches étaient à la limite de la rupture de charge à certains secteurs.

CHAPELLE DU COUVENT

Actuellement, la façade du bâtiment est de nouveau en traitement. Il a en effet été constaté très rapidement que le badigeon appliqué dans le cadre des premiers travaux réalisés se dégradait. Après analyse, il apparaît qu'à l'application de ce revêtement, le sel contenu dans le matériau d'origine s'est infiltré jusqu'à la surface dégradant ainsi les enduits. Il s'agit d'une situation rare et non prévue.

Un nouveau produit va donc être appliqué sous le badigeon permettant ainsi d'assurer la tenue du ravalement.

Les riverains font part de leur intérêt pour le produit concerné car grand nombre de maisons du village ont été construites à partir de sable de mer contenant bien évidemment du sel.

La deuxième tranche de travaux est également lancée. Elle concerne essentiellement les aménagements intérieurs de l'édifice.

PARC DE L'ESCOULETO

Ce parc a fait l'objet d'une réfection permettant d'améliorer le cadre de jeux des enfants.

CAVE COOPERATIVE

Ce bâtiment est amené à se déplacer vers la route des Plages. Il s'agit d'un dossier privé actuellement en projet.

La Ville ne sera en aucun cas partie prenante mais restera vigilante concernant le devenir du site ainsi libéré par la Cave.

ECLAIRAGE

Les rues Etienne Berny, des Charrons, Grenouillère et des Tisserands ont fait l'objet d'une réfection de leur éclairage public.

De nouvelles lanternes ont été installées améliorant considérablement l'éclairage, à la satisfaction des riverains.

SANISSETTES

Cinq emplacements bénéficieront de nouvelles sanisettes automatiques, dont certaines avec accès pour les personnes à mobilité réduite, en application de la loi Handicap dont l'échéance d'application est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Ces nouveaux équipements seront mis en place prochainement :

Place du XV^e Corps : 11 avril
Môle Jean Réveille : début mai
Pilon : 11 avril
Citadelle : intégration dans le cadre des travaux de réhabilitation du lavoir
Gare routière : fin mai
Parking du Port : 11 avril

Il est rappelé que des toilettes publiques existent déjà, quai de l'Epi.

L'entreprise DECAUX, prestataire, assurera l'entretien et le fonctionnement de ces sanisettes.

ENVIRONNEMENT

Beaucoup d'efforts ont été réalisés mais certains comportements d'incivisme perdurent.

Il est rappelé que les déchets dits D3E (déchets d'équipements électroniques et électriques) peuvent être déposés gratuitement tous les jours ouvrables sur l'aire de stockage, route des Salins.

Grâce à la collaboration des administrés, 6879 appareils ont été récupérés en 2011, dont, à titre d'exemple, 753 écrans d'ordinateurs.

Le plan de communication communal ne change pas et reste disponible sur internet, en Mairie et auprès du service de l'Environnement.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Huiles

Des précisions sont demandées concernant la récupération des huiles usagées.

La collecte chez les professionnels se fait par l'intermédiaire de la société SITA. Il s'agit d'un service gratuit. En contrepartie les professionnels s'acquittent d'une redevance sur les déchets non ménagers.

A titre d'information, en 2011, 42.000 litres d'huiles usagées ont ainsi été récupérées.

Pour les particuliers, rien n'est prévu au niveau de la déchetterie. Ils doivent donc se diriger, pour l'instant, vers une déchetterie spécialisée.

Dans le cadre d'emplacements réservés sur le territoire communal, des études sont en cours afin d'envisager la création d'une déchetterie assurant l'ensemble des services de collecte. Toutefois, aucun projet n'est arrêté à ce jour.

Cartouches d'encre

Ces recharges doivent faire l'objet d'un traitement particulier. Elles doivent donc être déposées soit chez les revendeurs, soit renvoyées aux fournisseurs, gratuitement, par le biais d'enveloppe transmises à cet effet lors de la livraison.

Pigeons et Gabians

Les administrés déplorent la présence envahissante de ces volatiles dans les rues et sur les toits.

La Ville met en place, sur l'ensemble des bâtiments communaux, des équipements qui ne permettent pas aux oiseaux de se poser. De plus, un deuxième pigeonnier sera prochainement installé. Une entreprise spécialisée intervient dans ces structures au niveau des œufs toutes les semaines afin d'éviter leur éclosion.

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal en vigueur, il est formellement interdit de nourrir ces volatiles.

Stationnement aux abords du Monoprix

Le trottoir devant ce commerce a été refait mais des problèmes de stationnement sont constatés sur une portion ne comportant pas d'entraves. Quant au stationnement interdit, tracé au sol, demande une remise en peinture.

Il est rappelé qu'un parking deux roues a été créé face au Monoprix. Ce problème sera signalé à la Police Municipale. Quant à la signalisation horizontale, elle fera l'objet d'une remise en état.

Square de la Croix de Fer

De nombreux Sans Domicile Fixe, accompagnés de leurs chiens, ont pris pour habitude de s'installer dans ce square, rendant sa fréquentation particulièrement difficile.

Le problème est connu des services municipaux et le Centre Communal d'Action Sociale surveille et tente de maintenir cette "population".

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'il y a deux catégories de S.D.F. Les "résidents", une dizaine, qui bénéficient l'hiver de possibilités de logement et les "saisonniers", en provenance des pays de l'Est notamment, devant lesquels les élus et les services municipaux sont démunis.

Toutefois, un arrêté municipal interdisant la mendicité a été pris et les S.D.F. installés à proximité des distributeurs automatiques de billets sont systématiquement invités à se déplacer.

Rue du Parc des Lices

Le panneau dénommant cette voie a disparu depuis la démolition des immeubles en vue de la construction des futurs logements..

Des dispositions seront prises au plus vite afin qu'un nouveau panneau soit mis en place.

Place des Lices

De nombreux deux roues circulent sur cette place ou remontent le trottoir à contre sens en toute impunité.

Il s'agit d'un autre problème d'incivisme. La Police Municipale surveille ce type d'infraction et intervient autant que possible. Il est rappelé à cette occasion que les A.S.V.P. (agents de surveillance de la voie publique) n'ont pas vocation à verbaliser.

Nouvelle numérotation

Un certain nombre de personnes ayant retiré leur numéro d'habitation ne souhaitent pas les mettre en place.

Il y a obligation à procéder à cette apposition. Dans le cas contraire, les récalcitrants se verront pénalisés par la non distribution de leurs courriers ou colis.

Nuisances olfactives

Dans certaines rues de la Commune, il est constaté des odeurs particulièrement désagréables

Ce problème est constaté surtout sur les réseaux situés proches du Port (rue Clémenceau par exemple) car ces réseaux pluviaux se trouvent en-dessous du niveau du Port. Il y a donc en permanence de l'eau de mer à l'intérieur des canalisations. De plus, lorsque l'entreprise de nettoyage opère, le produit de lavage stagne et contribue aux mauvaises odeurs. De même pour les commerçants qui déversent les eaux de lavage dans ces canalisations.

La Ville missionne régulièrement l'entreprise "La Rose" pour curer les réseaux. Il est toutefois demandé aux riverains de contacter les services techniques municipaux lorsque ce type de problème est constaté.

Avaloirs

Il est signalé que la grille d'évacuation installée au bas des marches menant à la Citadelle est complètement bouchée.

Les services interviendront au plus vite.

Nettoiemnt de la Vieille Ville

Des inquiétudes sont relevées concernant le nettoiemnt au karcher des rues de ce quartier.

M. LECOMTE rassure les participants en expliquant que le karcher souffle l'eau et la saleté mais ne décape pas, contrairement à un lavage à grande eau qui contribuerait à l'élimination des joints.

Intervention voirie

Certains pavés de la montée Honorat Coste sont glissants et descellés.

De même, il convient d'intervenir au niveau de quelques dalles situées au début de la rue Clémenceau (à partir de la place des Lices) et sur le trottoir droit de la rue Gambetta (devant la pharmacie).

Bâtiment du Multi-accueil

Des précisions sont demandées concernant le devenir de ce bâtiment une fois le "Pôle Enfance" créé.

A ce jour, il n'y a pas de réflexion menée à ce sujet. Lorsque la nouvelle crèche sera inaugurée, un état des lieux sera réalisé et une décision envisagée.

Bâtiments Saint-Roch et ancien Hôpital (côté avenue Foch)

Certains riverains s'interrogent sur la démolition de ces bâtiments.

Concernant le bâtiment "Saint-Roch", il était situé sur une partie de l'emprise au sol du futur "Pôle Enfance". De plus, cette construction était en très mauvais état et ne bénéficiait d'aucune fondation.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler que le bâtiment accueillant actuellement la crèche et le multi-accueil n'est plus aux normes et sa capacité d'accueil est à saturation. Il n'y a pratiquement plus de jardins d'enfants, le centre de loisirs dans hébergement n'est pas très bien adapté. A travers la création du "Pôle Enfance", les élus ont voulu améliorer et optimiser les services dédiés à la petite enfance.

Il fallait répondre à toutes les normes et contraintes imposées par le cahier des charges très strict en la matière. Pour mémoire, la réalisation de ce projet s'élève à 6.500.000 €. L'insertion de l'ancienne maison Saint-Roch dans le projet aurait occasionné un surcoût et le résultat architectural et esthétique n'aurait pas été concluant.

Les élus sont sensibles à la préservation du patrimoine mais doivent savoir évoluer en réalisant des infrastructures qui correspondent aux véritables besoins d'autant qu'avec la réalisation prochaine des futurs logements, de nouvelles familles vont venir s'installer à SAINT-TROPEZ.

Monsieur le Maire rappelle aux participants que la Ville se dépeuple. Les effectifs scolaires sont en baisse et génèrent des fermetures de classes. La situation devient très préoccupante.

Pour ce qui est de l'ancien Hôpital, il était très difficile de conserver sa partie située en bordure de l'avenue Foch. La vocation première de ce bâtiment n'était pas de recevoir des logements mais des malades. Il n'y a en effet aucune correspondance avec les normes requises en matière de logement. De plus, il n'était pas possible de créer des parkings souterrains sous cet édifice.

En concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, ce bâtiment sera prochainement démoli.

Chemin de la Citadelle

Les usagers constatent que ce chemin est en très mauvais.

Une campagne de réfection partielle de chaussée est en cours. Des interventions seront programmées sur ce site.

Musée de la Gendarmerie et du cinéma

Des précisions sont demandées sur le projet de musée.

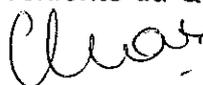
Monsieur le Maire informe les participants que la Gendarmerie est partenaire du projet mais ne subventionnera pas sa création. Le musée de la Gendarmerie de Melun contribuera au prêt d'objets qui seront exposés temporairement, en complément de l'exposition permanente.

A ce jour, un comité de pilotage suit le projet. Parallèlement, un comité scientifique et culturel a été créé. Le dossier est dans sa phase d'élaboration du permis de construire, en consultation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Une fois le projet arrêté, il sera consultable par les administrés.

La séance est levée à 19 heures 50.

La Présidente du Quartier,



Cécile CHAIX